

Gestionnaire comptable et fiscal

RNCP31677 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	314t
Formacode(s)	32054, 32663
Code(s) ROME	M1203, M1206
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/12/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

1 510 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 347 à former et organiser l'évaluation et 1 163 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
1000 FORMATIONS	91503269200013	Former
1&1 FORMATION	91283681400018	Former
16 30 FORMATION	53060076600022	Former et organiser l'évaluation
26 ACADEMY	83069794200027	Former
2L FORMATIONS	79739072100034	Former et organiser l'évaluation
2R FORMATION	90008164700019	Former
55 FORMATION	81481442200030	Former
711 ACADEMY	94992429400018	Former
99 FORMATIONS FRANCAISE	90919721200014	Former
A&2 FORMATION	90165190100018	Former

Liste complète des 1510 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp31677-gestionnaire-comptable-et-fiscal/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le gestionnaire comptable et fiscal est responsable de la tenue de la comptabilité et des déclarations fiscales attenantes. Il élabore des documents de gestion. Il réalise les activités essentiellement dans les entreprises du secteur privé. L'emploi est constitué d'activités d'exécution et de réalisation, ainsi que des activités de conception,

d'organisation, de conseil. Il anime une équipe.

Le gestionnaire comptable et fiscal :

- organise la saisie de l'information comptable
- réalise les travaux de fin d'exercice comptable ;
- établit les déclarations fiscales périodiques et annuelles ;
- révise et met en place un dossier de contrôle ;
- analyse les états de synthèse ;
- suit le processus budgétaire ;
- met en place les outils nécessaires à la gestion prévisionnelle.

Dans les petites et moyennes entreprises, le gestionnaire comptable et fiscal assure seul ou en animant une équipe, l'ensemble des travaux de comptabilité et de gestion. Dans une entreprise de taille intermédiaire, il sera spécialisé sur une activité spécifique et intégré au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Dans les cabinets d'expertise comptable, sous l'autorité d'un expert-comptable ou d'un chef de mission, le gestionnaire comptable et fiscal assure ou supervise la tenue de la comptabilité et effectue les travaux de fin d'exercice des dossiers dont il a la charge.

Selon l'organisation le gestionnaire comptable et fiscal peut être en relation avec les clients, les fournisseurs, les organismes financiers, les administrations fiscales et sociales... Le principal interlocuteur interne est le chef d'entreprise ou son adjoint.

Le gestionnaire comptable et fiscal réalise ses travaux à l'aide de logiciels. Il maîtrise l'utilisation des outils bureautiques et les modes de communication et de transfert numériques.

Le gestionnaire comptable et fiscal assure une veille professionnelle comptable, fiscale et sociale permanente.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Arrêter, contrôler et présenter les comptes annuels

Réaliser l'arrêté des comptes.

Réviser et présenter les comptes annuels.

2. Etablir et contrôler les déclarations fiscales

Etablir et contrôler les déclarations fiscales périodiques.

Etablir et contrôler les déclarations fiscales annuelles.

3. Mettre en œuvre des outils d'analyse et de prévisions de l'activité de l'entreprise

Analyser les états de synthèse.

Etablir des prévisions financières

Blocs de compétences

RNCP31677BC01 — Arrêter, contrôler et présenter les comptes annuels

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser l'arrêté des comptes.

Réviser et présenter les comptes annuels.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP31677BC02 — Etablir et contrôler les déclarations fiscales

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir et contrôler les déclarations fiscales périodiques.

Etablir et contrôler les déclarations fiscales annuelles.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP31677BC03 — Mettre en œuvre des outils d'analyse et de prévisions de l'activité de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les états de synthèse.

Etablir des prévisions financières.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises ou organisations relevant du secteur marchand, des services, voire du secteur non marchand.
- les cabinets d'expertise-comptable, réalisant pour leur client la tenue ou la révision de la comptabilité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Comptable gestionnaire, comptable, comptable unique, comptable général, collaborateur de cabinet comptable, chef comptable, responsable comptable, responsable comptable et financier

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Selon l'article 20, alinéa 2, de l'ordonnance du 19 septembre 1945 (45-2138) la tenue de la comptabilité en tant que profession indépendante, par une personne non inscrite à l'ordre des experts comptables est interdite et peut être poursuivie pénalement.

Le gestionnaire comptable et fiscal ne peut exercer son activité qu'au titre du salariat.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 699 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 883

Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 862 €
Selon la branche	5 804 € – 7 862 €
Prise en charge	Branches concernées
7 862 €	Valeur par défaut · 206 branches
7 200 €	CPNE chimie, CPNE de l'immobilier
5 999 €	CPNE Branche Caoutchouc, CPNE des industries de santé (CPNEIS)
5 804 €	CPNEFP Carrières et matériaux, CPNEFP de la métallurgie
6 930 €	CPNE de la branche des experts comptables et commissaires aux comptes

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/12/2023
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP6398

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37949

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31677/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 01/2026 à 11/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2 361
Parcours menés à terme	1 968
Taux d'achèvement	83 %
Période	02/2022 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3 565
Montant total engagé	8 455 763 €
Coût moyen par dossier	2 372 €
Durée moyenne	203 h
Période	01/2020 – 12/2023
France compétences	86 %
France Travail	11 %
Reste à charge titulaire	2 %
Entreprise	1 %
Régions	0 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.